

ANNONCES LÉGALES

Le Paysan d'Auvergne est habilité à publier les annonces légales et judiciaires. Pour une publication le vendredi, elles doivent nous parvenir, au plus tard, le lundi.

AVIS

Suivant délibération en date du 30 septembre 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire du GAEC DES TAS, (RCS Clermont-Ferrand N° 399 051 879) a décidé la dissolution de la Société et l'ouverture d'une période de liquidation à compter de ce jour.
Mme Christiane FREDY, demeurant à "Les Tas", commune de Saint Remy de Blot (Puy-de-Dôme) et M. Dominique FREDY, demeurant à "Les Tas", Commune de Saint Remy de Blot (Puy-de-Dôme), ont été nommés liquidateurs. Le siège de la liquidation est fixé à "Les Tas", Commune de Saint Remy de Blot.

Bo Option Culture Environnement Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social 14 Rue René Sautet
63000 CLERMONT FERRAND
R.C.S. CLERMONT FERRAND 534 807 870

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 22 novembre 2011, la collectivité des associés a étendu l'objet social aux opérations de Commerce, négoce, conseil, services et représentation sous toutes ses formes notamment au titre d'Agence Commerciale et a inscrit en conséquence l'article 2 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

ARTICLE 2 - Objet : Commerce en Agro-Fournitures Bio et protection de l'environnement La Société a pour objet en France et dans tous pays pour une utilisation agricole, industrielle, artisanale, commerciale, collective ou privée :
- Le Commerce, négoce, conseil, services et représentation sous toutes ses formes notamment au titre d'Agence Commerciale
- de tous Matériaux et Produits Bio (Alimentation humaine et animale, traitements des sols et des plantes)
- de tous objets, produits, machines, outils et fournitures liés au traitement de l'eau ainsi qu'à la protection et l'amélioration de l'environnement.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités précitées
Le reste de l'article étant inchangé.

ETCA
SAS au capital de 210 636 Euros
Siège social : 250 Boulevard Clémentiel
63100 CLERMONT FERRAND

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date de CLERMONT FERRAND du 18/11/2011 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ETCA
Siège : 250 Boulevard Clémentiel, 63100 CLERMONT FERRAND
Durée : 99 ans
Capital : 210 636 Euros
Objet : La prise de participations dans toutes sociétés existantes ou à créer, et notamment la prise de participation dans la société TRED ; l'assistance technique, financière, commerciale, informatique, documentaire et administrative aux sociétés du groupe, et plus généralement toute action de direction, de gestion, en vue de favoriser et d'accroître le rendement du capital, la politique d'investissement et les opérations de groupe.
Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Il doit justifier de son identité et de son inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'un vote qui lui est possédé ou représenté d'actions.
Agressement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions qui, associées, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président a.i. : Frédéric ETIENNE, demeurant à MENAT (63560) Les Grèdes
Commissaires aux comptes :
ENCO CAP AUDIT, ayant son siège social 2 Rue Jules Emile Zingis 25409
ENXONCOUR, CAC Ingénierie, M. Pierre BURNEL, ayant son domicile professionnel 2 Rue Jules Emile Zingis 25409 COC, ingénieur.

La Société sera immatriculée au RCS de CLERMONT FERRAND

Pour avis
Le Président

SCI DE LA GENTIANE
Société Civile Immobilière
au capital de 100,00 euros
Siège social : Route des Fouras à Chaux
à JOZE (Puy de Dôme)
RCS. : CLERMONT-FERRAND 532 161 551

AVIS

Aux termes d'un procès verbal de l'AGE du 22 novembre 2011, il résulte que :
- la siège social a été transféré de JOZE (Puy-de-Dôme) Les Fouras à Chaux, à SAINT SYVESTRE PRAGOUIN (63310), 6 Rue de la Croix
- Monsieur Sébastien ERAGNE a été nommé aux fonctions de gérant à compter du même jour.
- Madame Elisabeth SOULIER, demeurant à JOZE (Puy-de-Dôme), Les Fouras à Chaux a démissionné de ses fonctions de gérante.

Pour avis,
Le gérant

AS FERMETURES

SARL unipersonnelle au capital de 5 000 Euros
Siège social : 2 ZA LES RASES
63450 TALLENDE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date du 22 novembre 2011, il a été constituée la SARL unipersonnelle dénommée AS FERMETURES
Apports en numéraire : 5 000 Euros
Capital : 5 000 Euros
Durée : 99 ans
Objet : la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce et de menuiseries intérieures et extérieures, et de système d'automatismes, le dépannage et la maintenance.
Gérant : Monsieur Marc GIRARD, associé unique, domicilié 10 Rue du Montil 63450 ST AMANT TALLENDE
immatriculation au RCS CLERMONT FERRAND

Pour avis,
Le gérant

CES7S
AVOCATS

12 rue Camille Desmoulins
63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
SCI RUE DES GRAS
SCI au capital de 1 000 Euros
6 rue Viviani
CLERMONT FERRAND
63100 -

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date de CLERMONT-FERRAND du 03 du 22 novembre 2011, ont été établis les statuts de la SCI RUE DES GRAS, précitée, dont le capital est uniquement composé d'apports en numéraire, et dont les autres caractéristiques sont les suivantes :
OBJET : L'acquisition, la propriété, la gestion de tous biens immobiliers, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement desdits biens.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND (63)
GERANT : Monsieur Eric CORNETVERNAVY demeurant à FERRIGNAT LES SARRIEVE (63170) -20 Rue de Clermont.
CESSIONS DE PARTS : Toutes les cessions, à l'exception des cessions qui se sont associées ou non, doivent être effectuées avec l'agrément des associés représentant les trois quarts ou moins du capital social.

Pour avis,
Monsieur Eric CORNETVERNAVY
Associé, spécialement mandaté.

COMMUNE DE CELLULE

APPROBATION

du zonage d'assainissement
Du SIA Morge et Chamboran

Par délibération en date du 21 novembre 2011 le conseil municipal de Gallue, après enquête publique, a approuvé le zonage d'assainissement du SIA Morge et Chamboran.
Le zonage d'assainissement est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**BERTHET ROUZIER FUZZELLER ARNAUD-
RAYNAUD RENON, Notaires, 18 rue François
Torvaut, 63100 CLERMONT FD**

**"AUVERGNE BOULANGERE ET PATISSERIE"
SA AU CAPITAL DE : 38.175 Euros
SIÈGE SOCIAL : CLERMONT FERRAND
Puy-de-Dôme) ZAC des Grovaches
5 rue Jacqueline Auriant
R.C.S. CLERMONT FERRAND 661 200 210**

R.C.S. DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société Anonyme susvisée sont convoqués au siège social en Assemblée Générale Ordinaire le 27 décembre 2011, à 18 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport de gestion du conseil d'administration
- rapport spécial du conseil d'administration sur les plans d'options,
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,
- affectation du résultat de l'exercice,
- approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts, renouvellement du mandat d'un administrateur,
- pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis cinq jours ou moins avant la date de réunion.
Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.
Les actionnaires qui désirent voter par correspondance, peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote par correspondance et ses annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la Société trois jours ou moins avant la date prévue de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la Société trois jours ou moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
ALBERT BÉDONS, ANTONIAC, APCHON, BEAULIEU, BREZONS, CEZEN, CHAINARGUES, CHAMPS-SUR-TARENTAINE - MARCHAL, CHANTRELL, CHARPELLE-ALGONON (IA), CHARMENSAC, CHATEL-SUR-MURAT, CHAVIGNAC, CHEYLADE, CLAUJ (LE), COLLANDRES, CONDAT-EN-FERRES, CUSSAC, DIENNE, FALGOUX (LE), FAU (LE), FONTANGES, GROS, GOURDEGES, JOUSIAS, JOUSOU-MONJOU, LACAPELLE-BARRÉS, LANDEYR, LANOBE, LAROCQUEVILLE, LASCELLES, LAURIE, LAVESSENT, LAVISSIERE, LAVIGERIE, LEYVAUX, LUGARDE, MALBO, MANDAILLES-SAINTE-JULIEN, MARCENAT, MARCHASTEL, MENET, MOLEDES, MONTBOULDFE, MONTGRIEX, MOUSSAGES, MURAT, NARNACH, PALHEROLS, PALUACH, PERUSSIE, PERREFORT, PRADERS, ROMES-MONTIGNES, SALES, SECURIES-VILLAS, SAINT-AMANDIN, SAINT-BONNET-DE-CONDAT, SAINT-BONNET-DE-SALERS, SAINT-CHAMANT, SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE, SAINT-CLEMENT, SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-JACQUES-DES-BLATS, SAINT-MARTIN-SOUS-VOGROUX, SAINT-MARTIN - VALMEROUX, SAINT-PAUL-DE-SALERS, SAINT-PIERRE-DE-SALERS, SAINT-SATURIN-SAIN-VINCENT-DE-SALERS, SAINTE-ANASTASIE, THEZAC, TOURNEMIRE, TREMOUILLE, TRIZAC, VALETTE, VALLEIGUES, VALMIER (LE), VERNOLS, VEZE, VIC-SUR-CREUSE, VIBRARES.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de charte révisée
du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

En exécution de l'arrêté n°11-1388 du Président du Conseil régional de la Région Auvergne, en date du 27 octobre 2011, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de charte révisée du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne conformément aux dispositions des articles L.333-1 et R.333-6 du Code de l'Environnement.

Cette enquête se déroulera du mardi 29 novembre 2011 au jeudi 12 janvier 2012 inclus sur les territoires des communes de :

Pour le Puy-de-Dôme :
ANZAT-LE-LUGUET, APCHAT, ARDES-SUR-COUZE, ALIÉRIES, AYDAT, BAGNOIS, BESSE-ET-SAINT-ANASTASIE, BOURBOULE (LA), CEYRAT, CEYSSAT, CHAMBON-SUR-LAC, CHANAT-LA-MOUTIÈRE, CHANTY, CHAPELLE-MARCOUSSE (LA), CHARBONNIÈRES-LES-VARENNES, CHARBONNIÈRES-VIELLES, CHASSAGNE, CHASTRET, CHATEL-GUYON, CHAMPS-BOURCOIS, COURNOLS, CROS, DALUZAT-SUR-VOUDRE, EGISENIÈVE, D'ENTRAIGUES, ESPINCHAL, GODVILLE (LA), LAQUEUILLE, LOUBEYRAT, MAZAYES, MAZORES, MONT-DORE (LE), MURAT-LE-CLAIRE, MURS, NERBOLAT, NICHAMENY, OUBY, OLLIOX, ORCINES, ORCIAUX, PERPEZAT, PICHÉRADE, PONTGIBAUD, PULVERIERES, RENTIERES, ROCHEREAUX-LAMEYRAT, ROCHETORT-MONTAGNE, SAINT-ALBRE-ES-MONTAGNE, SAINT-BONNET-PRES-ORCIAUX, SAINT-DONAT, SAINT-GENES-CHAMPANILLE, SAINT-GENES-CHAMPEPE, SAINT-NECTAIRE, SAINT-CYR-LES-ROCHES, SAINT-PERRE-COLAINE, SAINT-PERRE-ET-CHASTEL, SAINT-PIERRE-ROCHE, SAINT-SATURIN, SAINT-SALVES, SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE, SAULZET-LE-FROID, SAVAT, TOUR-D'AUVIERGE (LA), VAUBIEUX (LE), VERNET-SAINTE-MARGUERITE (LE), VERNINES, VOVIC.

Pour le Cantal :
ALBÉRIÈRE-BRÉDONS, ALLANCHE, ANGALORS-DE-SALERS, ANTONIAC, APCHON, BEAULIEU, BREZONS, CEZEN, CHAINARGUES, CHAMPS-SUR-TARENTAINE - MARCHAL, CHANTRELL, CHARPELLE-ALGONON (IA), CHARMENSAC, CHATEL-SUR-MURAT, CHAVIGNAC, CHEYLADE, CLAUJ (LE), COLLANDRES, CONDAT-EN-FERRES, CUSSAC, DIENNE, FALGOUX (LE), FAU (LE), FONTANGES, GROS, GOURDEGES, JOUSIAS, JOUSOU-MONJOU, LACAPELLE-BARRÉS, LANDEYR, LANOBE, LAROCQUEVILLE, LASCELLES, LAURIE, LAVESSENT, LAVISSIERE, LAVIGERIE, LEYVAUX, LUGARDE, MALBO, MANDAILLES-SAINTE-JULIEN, MARCENAT, MARCHASTEL, MENET, MOLEDES, MONTBOULDFE, MONTGRIEX, MOUSSAGES, MURAT, NARNACH, PALHEROLS, PALUACH, PERUSSIE, PERREFORT, PRADERS, ROMES-MONTIGNES, SALES, SECURIES-VILLAS, SAINT-AMANDIN, SAINT-BONNET-DE-CONDAT, SAINT-BONNET-DE-SALERS, SAINT-CHAMANT, SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE, SAINT-CLEMENT, SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-JACQUES-DES-BLATS, SAINT-MARTIN-SOUS-VOGROUX, SAINT-MARTIN - VALMEROUX, SAINT-PAUL-DE-SALERS, SAINT-PIERRE-DE-SALERS, SAINT-SATURIN-SAIN-VINCENT-DE-SALERS, SAINTE-ANASTASIE, THEZAC, TOURNEMIRE, TREMOUILLE, TRIZAC, VALETTE, VALLEIGUES, VALMIER (LE), VERNOLS, VEZE, VIC-SUR-CREUSE, VIBRARES.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête relatif au projet de charte révisée, comportant le rapport, ses annexes et le plan de Parc prévus aux 1° et 2° de l'article R. 333-3 du Code de l'Environnement, sera déposé dans les lieux ci-après désignés :

• dans les mairies de :
CHAMPS-SUR-TARENTAINE (15), MARCENAT (15), MURAT (15), SALERS (15), ROMES-MONTAGNES (15), VIC-SUR-CREUSE (15), ARDES-SUR-COUZE (63), BESSE-ET-SAINT-ANASTASIE (63), LA BOURBOULE (63), CHATEL-GUYON (63), ROCHFERRONCOURT (63), SAINT-CYR-LES-ROCHES (63), SAINT-SATURIN (63)
• au siège de la Région Auvergne à CHAMAUERES (Hôtel de Région, 13.15 avenue de Fontmoure, 63400 Chamalières).

• ainsi qu'à l'antenne de la Région Auvergne à AURILLAC (11 rue Paul Doumer, 15 000 Aurillac)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consulter éventuellement des appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

La commission d'enquête est composée de :
• en qualité de Président :
M. Raymond AMBLARD, directeur régional adjoint de l'Équipement en retraite,
• en qualité de membres titulaires :
M. Michel GUY, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées,
M. Denis CAVIA, ingénieur des travaux agricoles retraité,
• en qualité de membre suppléant :
M. Pascal LAFONT, conseiller en insertion professionnelle.

L'un des membres de la commission d'enquête, se rendra à la disposition du public pour l'informer et recueillir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :
• Mairie de Champ-sur-Fontaine - 15
Vendredi 2 décembre 2011 de 9h00 à 11h30
Mardi 20 décembre 2011 de 14h30 à 17h00
Mercredi 4 janvier 2012 de 9h00 à 11h30
• Mairie de Murat - 15
Mardi 29 novembre 2011 de 9h00 à 12h00
Mercredi 21 décembre 2011 de 14h30 à 17h00
Jeudi 12 janvier 2012 de 9h00 à 11h30
• Mairie de Salers - 15
Vendredi 2 décembre 2011 de 14h30 à 17h00
Mardi 20 décembre 2011 de 9h00 à 11h30
Mercredi 4 janvier 2012 de 14h30 à 17h00
• Mairie de Vic-sur-Cère - 15
Mardi 29 novembre 2011 de 14h00 à 16h00
Mercredi 21 décembre 2011 de 9h00 à 12h00
Jeudi 12 janvier 2012 de 14h00 à 16h30
• Mairie d'Ardes-sur-Couze - 63
Mercredi 7 décembre 2011 de 14h00 à 17h00
Mardi 29 novembre 2011 de 9h00 à 12h00
• Mairie de Besse-et-Saint-Anastase - 63
Vendredi 9 décembre 2011 de 14h00 à 17h00
Jeudi 22 décembre 2011 de 9h00 à 11h30
Mercredi 11 janvier 2012 de 14h00 à 17h00
• Mairie de la Bourboule - 63
Mardi 29 novembre 2011 de 14h30 à 17h00
Jeudi 22 décembre 2011 de 14h30 à 17h00
Mercredi 11 janvier 2012 de 9h00 à 11h30
• Mairie de Châtel-Guyon - 63
Mercredi 7 décembre 2011 de 9h00 à 12h00
Mardi 29 novembre 2011 de 9h00 à 12h00
Mardi 10 décembre 2011 de 9h00 à 12h00
Vendredi 6 janvier 2012 de 14h00 à 17h00

Des observations écrites peuvent également être envoyées à Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique (Charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne), au siège de l'enquête : Conseil régional d'Auvergne - 13.15, avenue de Fontmoure - B.P. 60 - 63402 CHAMAUERES cedex.

Dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête, la commission remettra son rapport et ses conclusions au Président du Conseil régional d'Auvergne qui en adressera une copie aux Préfets et Maires concernés ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et au Président du tribunal mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans tous les lieux de mise à disposition du dossier d'enquête ou public, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'aux préfectures des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Le présent avis sera affiché au moins quinze jours avant l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci dans les communes du périmètre d'étude du Parc et dans les autres lieux de mise à disposition du dossier d'enquête ou public.

LE PAYSAN D'AUVIERGNE

ANNONCES LÉGALES PARUES DANS NOTRE ÉDITION N°2806 du 2 décembre 2011